

Motion du 7 juin 2016 de M. Pierre Gauthier: «Préserver l'avenir de Naxoo / 022 Télégenève SA (bis)».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020, dans le rapport M-1232 A)

MOTION

Considérant:

- qu'il est indispensable que le Conseil municipal qui a créé cette société voilà bientôt trente ans obtienne toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo / Télégenève SA entend développer au cours de ces prochaines années;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et au conseil d'administration de Naxoo / Télégenève SA, depuis sa création, a été de ne pas distribuer de dividendes afin de doter la société des moyens financiers nécessaires à une modernisation permanente du télé-réseau;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et du conseil d'administration de Télégenève SA a toujours été de maintenir une volonté d'indépendance financière;
- que les contrats d'*operating services* (COS) et la convention d'actionnaires ne pourront pas être négociés avant 2017, les délais étant dépassés pour 2016;
- qu'il est indispensable que Naxoo conserve les moyens financiers nécessaires au développement et à la modernisation de son réseau afin d'assurer sa pérennité et la valeur de l'entreprise, conformément à la volonté du corps électoral,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à un état des lieux de la société;
- de transmettre au Conseil municipal toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo / Télégenève SA entend développer au cours des prochaines années.